



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/899

Fondation Claude Martin - Présentation du compte administratif 2020 et du budget
supplémentaire 2021

Direction des Finances

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/899 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU
 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET
 SUPPLEMENTAIRE 2021 (DIRECTION GÉNÉRALE DES
 SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose
 ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution
 pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers, dite « La Martinière ».
 De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la
 fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à M. le Préfet, représentant de
 l'Etat dans le Département.

Le compte administratif 2020 accompagné de son rapport et de sa délibération, approuvés
 par la commission administrative de la Fondation Martin doit être soumis à l'approbation
 de Conseil municipal.

Compte administratif 2020

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	759 705,49 €	1 028 611,06 €
	Section d'investissement	463 616,91 €	462 220,83 €
		+	+
Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 € (si déficit)	637 514,80 € (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	105 825,55 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
		=	=
	Total (réalisations + reports)	1 329 147,95 €	2 128 346,69 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	105 633,12 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	105 633,12 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	759 705,49 €	1 666 125,86 €
	Section d'investissement	675 075,58 €	462 220,83 €
	Total cumulé	1 434 781,07 €	2 128 346,69 €

Enfin, le budget supplémentaire 2021 accompagné du rapport et de la délibération sur ce
 budget supplémentaire 2021, approuvé par la Fondation Claude Martin doivent également
 être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget supplémentaire 2021 se décomposent comme suit :

Budget supplémentaire 2021

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	694 565,62 €	1 000,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	693 565,62 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	694 565,62 €	694 565,62 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	599 565,62 €	706 787,25 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	107 221,63€ (si solde négatif)	0,00 € (si solde positif)
	=	=
Total de la section d'investissement	706 787,25 €	706 787,25 €
Total du budget	1 401 352,87 €	1 401 352,87 €

Vu le compte administratif pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le compte administratif pour l'exercice 2020 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

- 2- Le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 de la Fondation Claude Martin est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET